

GUIDE DES COMITÉS NATIONAUX DE L'AGRICULTURE FAMILIALE

Enseignements tirés de l'expérience des CNAF depuis 2012

Dans le cadre de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF-2014), une cinquantaine de Comités Nationaux de l'Agriculture Familiale (CNAF) ont été constitués dans le monde entre 2012 et 2014, afin de renforcer les travaux de dialogue et d'incidence politique pour obtenir de meilleures politiques publiques en faveur de l'Agriculture familiale.

Vu le succès de l'AIAF aux niveaux national, régional et international, une majorité de CNAF ont décidé de continuer leurs actions au-delà de 2014, dans le cadre de l'AIAF+10. De nouveaux CNAF ont été établis tandis que d'autres sont en construction afin de pouvoir rejoindre ce mouvement mondial en faveur de l'AF et travailler sur l'amélioration des politiques publiques agricoles de leurs pays.

L'objectif principal de l'AIAF+10 continuera de viser l'amélioration des politiques publiques en faveur de l'Agriculture Familiale (AF) et continuera à travailler autour de sept thématiques: accès aux marchés locaux et régionaux, accès au crédit, accès aux technologies appropriées, accès aux ressources naturelles dans le contexte du changement climatique, renforcement organisationnel et le rôle des femmes et des jeunes. Nous prêterons une attention particulière à ce dernier thème que nous considérons très important et et urgent.

L'AIAF+10 comprend trois composantes centrales formant son cadre d'action général:

- 1. La promotion des Comités Nationaux de l'Agriculture Familiale: Pendant l'année 2014, ces comités ont démontré leur potentiel, en obtenant une amélioration remarquable des politiques publiques dans divers pays. Nous renouvelons de cette manière notre pari sur le dialogue politique en faveur de l'Agriculture Familiale entre les organisations paysannes, les associations rurales, les gouvernements, les organisations internationales, les centres de recherche et d'autres acteurs.
- 2. Directives Globales pour l'Agriculture Familiale: Sur la base de la troisième demande du Manifeste de Brasilia, un large processus de participation sera initié afin qu'il nous conduise à générer des Directives Globales pour promouvoir l'Agriculture Familiale, cherchant le consensus et l'accord de la Communauté Internationale. Comme pour la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ou pour les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, atteindre des Directives Globales pour l'Agriculture Familiale suppose de créer un référentiel commun, une proposition d'impulsion de l'Agriculture Familiale partagée et universelle. Le processus d'élaboration des Directives Globales prendra en considération les consensus atteints antérieurement et fera en sorte de compléter les espaces vides, qui nous permettront d'impulser l'AF de manière intégrale.
- 3. **Promotion de la Recherche Participative**: En prenant en considération le rôle fondamental de la recherche, l'AIAF+10 promouvra la participation active des organisations de producteurs et productrices et de la société civile dans ce type de processus.





dans ce document quelques recommandations vis-à-vis de divers aspects de fonctionnement des Comités Nationaux de l'Agriculture familiale. En effet, ces recommandations, fruit de l'expérience globale des CNAF, ont pour objectifs de faciliter la formation de nouveaux Comités Nationaux dans différents pays mais également d'apporter des réponses aux questions de fonctionnement des CNAF existants.

1. Qu'est-ce qu'un Comité National de l'Agriculture Familiale?

Il s'agit d'une plateforme de convergence des initiatives pour l'Agriculture familiale, formée par un grand nombre d'organisations de la société civile impliquées dans la promotion et la défense de l'AF —organisations paysannes: plateforme nationale, organisations d'agricultrices, organisations de jeunes, les groupes d'intérêts économiques (comme les transformateurs par exemple), les organisations sectorielles (les filières), des organisations sub—nationales et des leaders paysans; ONG, centres de recherche, organisations de consommateurs, les organisations de journalistes agricoles, etc. —, et à laquelle des organismes gouvernementaux et internationaux (comme la FAO et le FIDA) peuvent participer, formant ainsi les autres piliers du CNAF. A travers cet espace de concertation ainsi créé, tous ces acteurs décident de s'organiser pour initier un dialogue et impulser des politiques favorables à l'AF dans leur pays, à travers des campagnes globales (AIAF-2014, AIAF+10,...).

Notons que, selon les contextes propres à chaque pays, les acteurs étatiques peuvent participer soit de manière directe, soit de manière indirecte à ce processus, grâce au dialogue officiel établi à travers cette nouvelle plateforme.

2. Qui peut rejoindre les Comités Nationaux de l'Agriculture familiale ?

Toutes les organisations reconnues dans leur pays pour leur travail en faveur de l'Agriculture familiale, unissant ainsi leurs capacités de mobilisation de la base, leurs diverses connaissances, compétences et expériences au service des agriculteurs familiaux ! Il est important qu'un pourcentage minimal des agriculteurs familiaux du pays, répartis sur l'ensemble du territoire national, soient représentés à travers les membres du CNAF. Pour ce faire, les CNAF doivent être des structures inclusives, plurielles et intégratrices, permettant de réunir une grande diversité d'acteurs afin de se positionner comme un interlocuteur privilégié et représentatif de l'AF, disposé à travailler avec les décideurs politiques et les organisations internationales. Il convient de souligner, dans le cadre de l'AIAF+10, le rôle primordial des agricultrices et agriculteurs et de leurs organisations, qui doit être reflété dans les CNAF.





3. Comment est organisé un Comité National de l'Agriculture familiale ?

L'organisation générale de chaque comité est menée selon les desiderata des organisations membres, en veillant toutefois à ce que la plus grande intégration possible des différents acteurs défendant l'amélioration de l'Agriculture familiale soit respectée.

Comme pour tout processus de construction collective, nous recommandons fortement une <u>structure basée sur des principes et des processus démocratiques</u>. Parmi les règles de base, nous conseillons les suivantes :

- ❖ Mettre en place une structure du CNAF, qui permette d'assurer une organisation et une gouvernance optimale de ce dernier. Pour cela, il est nécessaire que le CNAF identifie au moins les postes suivants : président, trésorier et secrétaire général du CNAF. Cette organisation facilite les relations internes et externes du CNAF. Nous conseillons fortement que le secteur agricole soit désigné pour couvrir au moins un de ces postes.
- * Répartir ces responsabilités entre les différentes organisations formant le CNAF, de manière à ce qu'aucune d'elles ne concentre ces mécanismes décisionnels et organisationnels. La répartition de ces responsabilités devrait être issue d'un vote entre l'ensemble des membres du CNAF et celles-ci devraient être soumises à des mandats limités dans le temps.
- ❖ La gestion financière se doit d'être réalisée dans la plus totale transparence. Les rapports financiers devraient être signés par le président, le trésorier et le secrétaire du CNAF et les autres membres doivent avoir la possibilité de suivre le déroulement de la gestion des fonds du CNAF, à travers le partage des rapports financiers et narratifs.
- ❖ Toujours dans un souci de transparence, lors de l'envoi de compte-rendu sur les activités mises en place par le CNAF, les membres pourront être mis en copie. Nous recommandons que chaque membre réalisant des activités en lien avec la campagne AIAF+10 se charge d'en informer les autres membres.
- Se munir d'un règlement intérieur et d'un mémorandum d'entente (MOU), détaillant de manière transparente les recommandations ci-dessus ainsi que toutes les autres dispositions, propres aux décisions des membres du CNAF. Ce MOU pourrait reprendre par exemple les objectifs du CNAF, la vision commune sur l'AF, les positions de principes et les valeurs que défend le CNAF, le statut institutionnel et légal éventuel du CNAF, le mécanisme utilisé pour les processus de décision, les domaines thématiques à promouvoir, les droits et devoirs des membres,...). D'autres dispositions peuvent être adoptées pour améliorer le fonctionnement et la transparence du CNAF ainsi que les responsabilités des membres : Code de conduite, plan stratégique de suivi et d'évaluation, stratégie de genre, révision des rapports techniques et financiers, charte, rapports des réunions,...





Le FRM met à disposition des CNAF qui le souhaitent des exemples de MOU issus d'autres CNAF afin de pouvoir s'inspirer de certaines expériences existantes.

- ❖ Il est possible de créer des comités sous-thématiques (commercialisation, transformation,...) au sein du CNAF pour mutualiser les connaissances des membres et gagner en efficacité.
- ❖ Une structure souvent appliquée par les CNAF consiste en une assemblée qui rassemble la totalité des membres du CNAF et une commission exécutive, composée d'un nombre restreint de membres qui travaillent de façon plus constante à l'exécution de l'agenda défini par l'ensemble des membres. La décentralisation du CNAF, à travers la création de Comités provinciaux ou départementaux de l'AF, peut favoriser la participation de certains organisations à la base et faciliter la diffusion de l'information entre le CNAF et la base et ce, dans les deux sens.
- Enfin, les CNAF devraient comprendre des mécanismes de suivi, de vérification et d'évaluation continue, qui leur permettent d'ajuster leur fonctionnement et leur stratégie lorsque cela s'avère nécessaire.

4. Faut-il doter le CNAF d'une personnalité juridique ?

En fonction des contextes, il semblerait qu'une personnalité morale résulterait positive pour améliorer la représentation du CNAF, son pouvoir de négociation dans les espaces de décision, créer des éléments de confiance et faciliter la mobilisation des ressources. Cependant, selon certains, créer une structure de plus dans les pays ne serait pas positif et il existe d'autres formules permettant la réception de ressources économiques par les membres CNAF (principalement par la désignation par les membres du CNAF d'une organisation membre qui sera la réceptrice des fonds).

5. Quels sont les objectifs et les activités d'un Comité de l'AF?

Chaque Comité national établit un plan stratégique à court et moyen termes définissant ses secteurs prioritaires, ses propres objectifs et les activités à mener, qui sont ainsi liés à la conjoncture politique et socio-économique impactant les agriculteurs familiaux de chaque pays. Dans le but de se mettre d'accord sur les objectifs à poursuivre, les membres du CNAF peuvent réaliser un travail d'identification afin de s'accorder entre eux sur leurs priorités communes. Nous recommandons d'être le plus spécifique et précis possible au niveau du choix des objectifs, en effectuant un travail de priorisation issu d'une analyse du contexte social, économique et politique lié au secteur agraire national. Cela permet par ailleurs de dégager la valeur ajoutée du CNAF en termes de compétences et de transversalité.





Il est recommandé que chaque CNAF définisse avec précision le concept d'Agriculture familiale tel qu'il voudrait qu'il soit reconnu par les institutions publiques et reflété au sein des politiques publiques différenciées. A cette fin, il est nécessaire de tenir un registre de l'AF pour pouvoir préciser quelle est la population visée par les politiques publiques en question. Il est également recommandé que les CNAF fassent une évaluation complète des instruments légaux en vigueur visant le secteur agricole et avant de faire de nouvelles propositions, chercher à ce que ces instruments existants s'appliquent d'une manière adéquate et focalisée envers les AF.

Notons qu'il est important d'associer les activités d'incidence menées par le CNAF avec les thématiques du programme du gouvernement, même si celles-ci ne concernent qu'indirectement l'AF: ODD, changement climatique, programmes d'assistances,...

Enfin, nous recommandons que ces objectifs puissent également respecter et s'intégrer dans ceux fixés dans le Programme de préparation de l'AIAF-2014 et l'AIAF+10. Ce programme a été élaboré par le FRM et son réseau de partenaires et de collaborateurs.

Il présente les objectifs suivants :

- 1. Promouvoir aux niveaux national et régional de véritables politiques en faveur du développement durable des systèmes agricoles basés sur le noyau familial, en orientant les gouvernements et les institutions internationales vers l'adoption et la mise en œuvre de mesures et de stratégies spécifiques appropriées et axées sur le développement de l'agriculture familiale.
- 2. Renforcer la légitimité des associations agricoles, paysannes et de pêche artisanale, qui sont les mieux placées pour défendre les intérêts de l'Agriculture familiale, afin que leurs propositions et demandes soient tenues en compte dans les politiques agricoles.
- 3. Sensibiliser la société civile et tous les acteurs sociaux à l'égard du rôle primordial de l'Agriculture familiale dans la production alimentaire durable, la conservation des écosystèmes et de la biodiversité.
- 4. Assurer la reconnaissance du rôle des femmes dans l'Agriculture familiale et contribuer à l'exercice de leurs droits spécifiques dans ce domaine.
- 5. Minimiser la migration des petits agriculteurs et des communautés autochtones et de pêcheurs vers les pôles urbains pour des raisons liées à la pauvreté rurale, par la promotion de politiques en faveur de la jeunesse rurale et de l'emploi agricole et rural.
- 6. Encourager et défendre les marchés locaux et régionaux face au commerce international des denrées alimentaires, en se fondant sur des règles favorisant la sécurité et la souveraineté alimentaires nationales.
- 7. Promouvoir diverses formes de recherche et de technologies en matière de développement rural durable, y compris la reconnaissance et la diffusion des





connaissances locales, en fournissant les ressources humaines et financières nécessaires.

6. Quel est le rôle joué par le FRM dans l'AIAF-2014, dans l'AIAF+10 et auprès des CNAF?

Le FRM a été le coordinateur international auprès de la Société Civile de l'AIAF-2014, encadré par le Comité de Coordination Mondial-CCM¹. Le FRM a aussi participé activement au Comité de Pilotage établis par la FAO pour le programme officiel de l'AIAF-2014. Ce Comité de pilotage englobait des représentants des Etats membres, de la FAO, du FIDA, du PAM, de l'OMA, de la Via Campesina et le FRM.

De cette manière, le FRM a pu établir une relation entre le programme officiel et celui de la Société Civile.

Comme cela a été le cas lors de l'AIAF-2014 et en tant que coordinateur officiel de l'AIAF+10, le FRM est responsable de:

- Dynamiser et de coordonner, à l'échelle mondiale, le réseau d'organisations impliquées dans l'AIAF+10.
- Maintenir un contact permanent avec les organisations internationales et régionales.
- Fournir un appui permanent aux Comités Nationaux*.
- Planifier et mettre en œuvre des activités liées à l'AIAF+10 sur le plan international, en faisant participer les CNAF à des projets de dimension supranationale.
- Réaliser des tâches de communication.

*Quant à son rôle vis-à-vis des CNAF, le FRM est à leur service pour leur fournir des conseils organisationnels, des informations stratégiques sur les avancées en matière de politiques agricoles nationales et régionales, une mise en réseaux et une communication avec les autres CNAF ainsi qu'un appui pour leur permettre une reconnaissance officielle envers certains partenaires stratégiques. Parallèlement, les CNAF jouiront d'une large autonomie de fonctionnement et de gouvernance.

¹ Le Comité de Coordination Mondial est défini comme l'organe consultatif du programme de préparation de l'AIAF-2014 et du FRM, en tant que coordinateur global. Il est composé par deux représentants de chaque continent (1 homme et 1 femme, 1 membre d'une organisation agricole et un d'un ONG rural) qui ont été élus par les mêmes organisations impliquées dans l'AIAF-2014 en Afrique, en Amérique, en Asie, en Europe et en Océanie. Il comprend également trois membres du FRM, assurant le secrétariat.





Le travail de coordination des responsables continentaux du FRM et une plateforme web permettant l'échange d'informations sont les principaux outils permettant la mise en relation des CNAF. Des rencontres régionales et internationales sont également prévues pour rassembler les CNAF.

Enfin, le FRM est en contact permanent avec la FAO et le FIDA pour concrétiser l'appui que ces organisations peuvent apporter aux CNAF, tant au niveau national qu'international, vu que celles-ci ont manifesté cet engagement en 2014 et après.

7. Comment est financé un Comité National de l'Agriculture familiale?

Chaque Comité National est chargé de chercher et de trouver les ressources financières qu'il juge nécessaires à son fonctionnement et au déroulement de ses activités, à travers la mobilisation de ses membres et de partenaires stratégiques, qu'ils soient publics ou privés.

Il est nécessaire de coordonner les contributions humaines et financières que peuvent apporter les différents membres pour mener à bien le plan de travail du CNAF.

Ainsi, les membres peuvent intégrer/combiner les activités du CNAF à celles du plan d'actions de leur organisation respective et compter sur leur capital humain existant.

Des frais d'adhésion et des cotisations annuelles, des honoraires de consultation, des candidatures à des appels à propositions, l'organisation d'activités génératrices de revenus (ex: journée de parrainage du CNAF) sont des manières de générer des ressources par les membres. La reconnaissance légale (via l'enregistrement du CNAF) peut parfois faciliter ces activités.

Parallèlement, le FRM travaille activement afin d'obtenir des ressources pour la mise en œuvre internationale, régionale et nationale des activités liées à l'AIAF+10.

L'AIAF-2014 nous a prouvé que si les CNAF font un bon travail dans chaque pays et développent des alliances stratégiques efficaces aux niveaux national et international, public ou privé, il est tout à fait possible de rassembler les ressources nécessaires. Rappelons qu'il est essentiel pour cela que les CNAF soient des structures crédibles et représentatives, dotées entre-autre d'un fonctionnement interne solide basé sur la bonne gouvernance et d'une planification claire reprenant des objectifs prioritaires et spécifiques pour appuyer l'AF nationale.

8. Quel est le rôle joué par les organisations internationales (FAO, Fida) par rapport aux Comités Nationaux de l'Agriculture familiale?

La FAO se chargea officiellement de mettre en œuvre l'AIAF-2014 suite à la demande qui lui a été faite par l'Assemblée Générale de l'ONU dans sa résolution du 22 décembre 2011. A cette fin, la FAO a recommandé à ses bureaux nationaux de mettre





en place des initiatives pour implémenter l'AIAF-2014. Certains CNAF ont pu ouvrir des espaces de collaboration en se mettant en contact avec eux.

Suite aux résultats obtenus par les CNAF en 2014, la FAO et le FIDA se sont engagés officiellement à continuer à soutenir les futures initiatives promues par les CNAF. Ces engagements sont repris dans le document d'héritage de l'AIAF-2014. Nous considérons que la FAO et le FIDA pourront jouer un rôle important en termes d'assistance technique et également faciliter le dialogue politique avec les Gouvernements, lorsque cela s'avère nécessaire. Par ailleurs, plusieurs CNAF ont pu compter directement sur la participation de la FAO et du FIDA au sein du CNAF.

Nous recommandons aux CNAF de partager systématiquement avec ces organisations leurs documents de travail et d'analyse sur la situation des agricultrices et agriculteurs familiaux et sur les politiques publiques nationales en vigueur ou à implanter les impactant.

9. Quel est le rôle des gouvernements par rapport aux Comités Nationaux de l'Agriculture familiale?

Puisque l'un des objectifs principaux de l'AIAF+10 est d'améliorer les politiques liées à l'agriculture familiale dans chacun des pays, les gouvernements sont des acteurs fondamentaux à prendre en compte. Il est clair cependant que chaque Comité National est tenu d'analyser la façon la plus efficace (en termes d'incidence politique) d'interagir avec les administrations publiques, de manière à ce qu'il soit considéré par ces dernières comme un allié stratégique et de confiance pour les aider dans leurs choix stratégiques concernant le secteur agricole.

Rappelons que certains gouvernements ou institutions publiques forment partie des CNAF alors que dans d'autres cas, ils participent uniquement en qualité d'observateurs. Il existe aussi des CNAF où les gouvernements n'en font pas partie directement, bien qu'il y ait des canaux de dialogue ouverts en permanence entre eux et le CNAF.

Il est important pour un CNAF d'analyser quelles sont les institutions du gouvernement avec lesquelles il conviendrait d'interagir afin de créer avec celles-ci un espace de dialogue (Ministère de l'Agriculture, Ministère des Finances, institutions publiques en lien avec la famille, le changement climatique et l'environnement). Parallèlement, les CNAF doivent être attentifs à l'ouverture des espaces de dialogues avec les autorités et disposer de stratégies concrètes prêtes à être présentées et discutées

Il serait également approprié d'impliquer les autorités territoriales.





10. Comment répandre les activités / événements menés par un Comité National de l'Agriculture familiale?

L'impact de l'AIAF+10 dans chaque pays dépendra dans une certaine mesure de la diffusion qu'atteignent les activités menées par chaque Comité National. Premièrement, nous suggérons l'utilisation des moyens à la portée de chaque Comité pour leur faire connaître leur travail (médias nationaux, web, etc.). Par ailleurs, des informations peuvent être envoyées au FRM qui pourra les diffuser à son tour à travers son réseau global. Il est important de développer une stratégie de communication à la fois horizontalement (entre les membres du CNAF) et verticalement (vers les organisations de base) et vers les partenaires, de manière à être connus et reconnus, en particulier par les acteurs externes au CNAF.

De cette manière, il est très utile que chaque CNAF désigne une personne chargée de centraliser les travaux en matière de Communication et d'interagir avec le FRM dans ce domaine.

Il est important que les messages et les contenus générés soient compatibles avec les objectifs fixés pour l'AIAF+10 de manière à ce qu'ils s'intègrent à cette campagne globale en faveur de l'Agriculture familiale. Pour cela, le FRM met à disposition des Comités nationaux le logo et le slogan AIAF+10 pour que ceux-ci soient présents dans toutes les activités de communication menées par les Comités Nationaux de l'AF.

